

Décision du Directeur
N°2024-03

Objet : Contractualisation de trois lignes de trésorerie avec la banque CREDIT MUTUEL

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu la délibération n°2024-04 du 20 février 2024, acte par lequel l'assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de renouveler et contracter les lignes de trésorerie dans la limite des montants suivants :

- 500 000 € pour le budget eau potable ;
- 700 000 € pour le budget assainissement collectif ;
- 50 000 € pour le budget assainissement non collectif.

Vu les propositions de la banque CREDIT MUTUEL ;

Le Directeur décide de contracter avec le CREDIT MUTUEL trois lignes de trésorerie aux conditions suivantes :

Budget EAU – SIRET 878 802 396 00019 :

Emprunteur	REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
Prêteur	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL
Montant	500 000 € - cinq cent mille euros
Durée	1 AN - La durée de la ligne de trésorerie est fixée jusqu'au 31/03/2025.
Taux	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,70 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente) Euribor moyen mensuel à 3 mois. L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate), publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE), correspond au taux auquel les dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro. Si l'indice Euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif. L'Euribor moyen mensuel à 3 mois (index 270) au 31/01/2024 s'élève à 3,925%
Disponibilité et remboursement des fonds	Au gré de la collectivité, dès signature du contrat. Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions alors en vigueur.
Commission d'engagement	500 €
Intérêts	Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil. Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts : - pour un décaissement demandé le jour J avant 10 h 45, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J ; - pour un décaissement demandé après 10 h 45, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1 ;

	- pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J
Commission de non-utilisation	Néant

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF - SIRET 878 802 396 00027

Emprunteur	REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
Prêteur	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL
Montant	700 000 € - sept cent mille euros
Durée	1 AN - La durée de la ligne de trésorerie est fixée jusqu'au 31/03/2025.
Taux	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,70 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente) Euribor moyen mensuel à 3 mois. L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate), publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE), correspond au taux auquel les dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro. Si l'indice Euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif. L'Euribor moyen mensuel à 3 mois (index 270) au 31/01/2024 s'élève à 3,925%
Disponibilité et remboursement des fonds	Au gré de la collectivité, dès signature du contrat. Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions alors en vigueur.
Commission d'engagement	600 €
Intérêts	Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil. Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts : - pour un décaissement demandé le jour J avant 10 h 45, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J ; - pour un décaissement demandé après 10 h 45, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1 ; - pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J
Commission de non-utilisation	Néant

Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - SIRET 878 802 396 00035

Emprunteur	REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE
Prêteur	CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL
Montant	50 000 € - cinquante mille euros
Durée	1 AN - La durée de la ligne de trésorerie est fixée jusqu'au 31/03/2025.
Taux	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,70 point (marge garantie 10 jours à compter de la présente) Euribor moyen mensuel à 3 mois. L'Euribor (Euro Interbank Offered Rate), publié par la Fédération Bancaire de l'Union Européenne (FBE), correspond au taux auquel les dépôts interbancaires en euros sont offerts entre banques de premier plan au sein de la zone euro. Si l'indice Euribor à 3 mois moyenne mensuelle était ou devenait négatif, le calcul du taux d'intérêt du crédit serait effectué en

		retenant une valeur d'indice égale à zéro, et ce tant que perdurera la situation d'indice négatif. L'Euribor moyen mensuel à 3 mois (index 270) au 31/01/2024 s'élève à 3,925%
Disponibilité et remboursement des fonds		Au gré de la collectivité, dès signature du contrat. Le versement des fonds ainsi que les remboursements s'opéreront par virements. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions alors en vigueur.
Commission d'engagement		150 €
Intérêts		Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil. Dates de valeur appliquées pour le décompte des intérêts : - pour un décaissement demandé le jour J avant 10 h 45, le virement est effectué à J et les intérêts courent à partir de J ; - pour un décaissement demandé après 10 h 45, le virement n'est effectif qu'à J + 1 et les intérêts courent à partir de J + 1 ; - pour les remboursements réceptionnés dans nos livres le jour J, les intérêts cessent de courir à J
Commission de non-utilisation		Néant

Le Directeur DECIDE de signer les contrats de prêt ayant les caractéristiques définies ci-dessus.

La présente décision sera enregistrée au registre des décisions de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE. Un exemplaire sera affiché à l'entrée des locaux du siège de l'établissement et une copie sera adressée au comptable public.

Le Conseil d'Administration sera avisé de la présente décision lors de la prochaine séance.

SAINT ANDIOL, le 29/02/2024

Le Directeur et représentant légal,
Charles BRUN